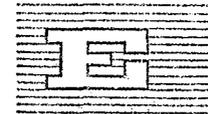


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1982/21
23 février 1982
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-huitième session
Point 6 de l'ordre du jour

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE AUSTRALE :
RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS

Télégramme, daté du 19 février 1982, adressé au Président de
la Commission des droits de l'homme, à sa trente-huitième session,
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

Au nom du Comité spécial contre l'apartheid, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur des faits graves qui se sont produits récemment en Afrique du Sud et de prier instamment la Commission des droits de l'homme de prendre des mesures appropriées. La mort récente, en prison, de Neil Aggett, médecin et dirigeant syndical, constitue une nouvelle preuve du recours croissant à la torture de la part de la police raciste contre les adversaires de l'apartheid et les chefs du peuple opprimé. Le régime, confronté à une mobilisation qui s'intensifie des travailleurs, des étudiants et autres personnes contre l'apartheid et aux progrès marqués de la lutte armée, fait preuve de plus de brutalité. Le nom de Neil Aggett vient s'ajouter à la longue liste des éminents chefs syndicalistes tués en prison. La participation de milliers de Noirs aux funérailles d'un syndicaliste blanc, par des arrêts de travail et par leur assistance, montre une fois de plus l'attachement de ce peuple opprimé à un non-racisme authentique. Le Comité spécial partage l'inquiétude de millions de Sud-Africains pour le sort de nombreux syndicalistes, étudiants et ecclésiastiques qui sont actuellement en détention, alors que le régime de Pretoria fait usage de la torture pour préparer des procès collectifs. Il s'inquiète du sort d'Oscar Mpetha, un syndicaliste de plus de 70 ans, actuellement souffrant, qui a séjourné longtemps en prison et qui est actuellement jugé sous l'inculpation d'infractions pouvant entraîner la peine de mort. La communauté mondiale doit reconnaître que le régime de Pretoria est un régime terroriste et agir d'urgence pour sauver ses victimes. Le Comité spécial appuie l'appel lancé par le mouvement syndicaliste international en faveur de la constitution d'une commission internationale d'enquête sur les circonstances de la mort de Neil Aggett. Le Comité spécial rappelle que six combattants de la liberté condamnés à la peine capitale attendent toujours de connaître le résultat de leurs recours et que de nombreux autres sont sous la menace d'une condamnation à mort. Le régime de Pretoria n'a communiqué aucune information au sujet des réfugiés emmenés lors de son raid criminel sur Maputo (Mozambique) en janvier 1981. Il envisage d'imposer à la presse de nouvelles restrictions. La communauté internationale doit agir conformément à la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui a été adoptée en mai dernier, et s'associer de façon massive pour faire de 1982 l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Le Comité spécial félicite de leurs travaux la Commission des droits de l'homme, le Groupe de travail spécial pour l'Afrique australe et autres organes subsidiaires et leur donne l'assurance de sa ferme collaboration. Il les invite à participer pleinement aux manifestations de l'Année internationale organisée par le Comité spécial.

Le Président
du Comité spécial contre l'apartheid

(Signé) Alhaji Yusuff Maitama-Sule